



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des femmes

Question écrite n° 25370

Texte de la question

Mme Marcelle Ramonet appelle l'attention de Mme la ministre déléguée à la parité et à l'égalité professionnelle sur la condition faite aux femmes issues des quartiers dits sensibles. Elle lui rappelle que, au travers de la marche organisée en février dernier dans notre pays par le mouvement Ni putes ni soumises, s'est exprimée une attente forte et un espoir quant à la prise en compte du phénomène des violences physiques et psychologiques exercées sur les femmes de ces quartiers. Au-delà c'est l'ensemble de la société française qui est interpellée sur le respect et la dignité humaine déniée en raison du sexe. Ayant reçu, avec quelques collègues parlementaires à l'Assemblée nationale, une délégation de ce mouvement, elle considère qu'une action spécifique doit être engagée par l'État dans ces zones sensibles : en direction des hommes pour modifier leurs comportements, vers les jeunes garçons pour les éduquer au respect qu'ils doivent et devront aux femmes durant leur adolescence et leur vie d'adulte, vers les jeunes filles pour les soutenir dans leur parcours de vie et les protéger des actes sexuels contraints, vers leurs aînées et leurs mères pour les protéger quand des violences sont exercées à leur encontre. Une vigilance doit être exercée en direction des femmes issues de l'immigration et dont l'isolement est plus fort en raison de phénomènes culturels ou religieux,... mais aussi parfois pour certaines d'entre elles en raison du barrage de la langue. Elle lui demande les intentions du Gouvernement sur ce point.

Texte de la réponse

Dès sa prise de fonctions, la ministre déléguée à la parité et à l'égalité professionnelle a fait de la lutte contre toutes les formes de violences faites aux femmes une priorité de son action. Elle a, en juillet 2002, évoqué avec Mme Fadela Amara l'enfermement et les violences dont sont menacées ou victimes les jeunes filles et les femmes dans certains quartiers devenus ghettos. C'est sur sa proposition que la présidente de la Fédération nationale des maisons des potes a été nommée membre de l'Observatoire de la parité. Lors de la journée internationale contre les violences faites aux femmes, le 25 novembre 2002, elle a organisé une table ronde avec les associations les plus concernées. Elle a également réuni des élus locaux pour définir de nouveaux modes de coopération entre les acteurs de terrain. Lors de sa communication en conseil des ministres, le 21 janvier dernier, sur la lutte contre les violences faites aux femmes, elle a affirmé sa volonté de soutenir l'action des jeunes filles des quartiers et de faire participer leurs représentantes à la détermination des mesures qui les concernent. Le 30 janvier, lors de la séance plénière du Conseil supérieur de l'information sexuelle, elle a retenu, comme axe de travail prioritaire pour 2003, l'information des garçons et des filles des quartiers en difficulté. Elle a partagé la révolte des participants à « la marche de l'égalité » et soutenu leur action. Elle a assisté à l'audience du 8 mars, au cours de laquelle le Premier ministre, très sensible à l'appel des marcheurs et des marcheuses au respect et à la considération qui sont dus à tout être humain, l'a chargée d'organiser la concertation pour répondre, le plus rapidement et le mieux possible, aux besoins qui avaient été identifiés. Elle a, depuis, réuni à plusieurs reprises les responsables des principales associations de femmes des cités et les représentants des ministères intéressés et des services plus directement concernés du ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité. Ces réunions ont permis d'apporter une réponse organisée des pouvoirs

publics, notamment sur la protection des jeunes filles et les femmes menacées ou victimes de violence, avec l'hébergement d'urgence dans des lieux sécurisés par l'anonymat et l'éloignement, sur leur accueil dans les commissariats de police et les brigades de gendarmerie, sur la réalisation et la diffusion d'un guide de l'éducation au respect, sur la tenue d'une université d'automne, qui s'est déroulée les 3, 4 et 5 octobre dernier et à laquelle elle a participé, sur l'organisation de séminaires de formation pour les animateurs. Elle a donné un signe fort de l'attention que le Gouvernement porte aux jeunes filles des cités en fleurissant, le 4 octobre dernier, la plaque à la mémoire de la jeune Sohane, brûlée vive un an plus tôt à Vitry-sur-Seine. La ministre a annoncé la mise en place d'un dispositif destiné à accompagner les jeunes filles des cités dans leur désir de création d'activité ou d'entreprise. Les réunions de concertation doivent se poursuivre pour enrichir et suivre la mise en oeuvre d'un programme global d'actions menées par les différents ministères avec les associations concernées. Car l'exercice de la citoyenneté concerne tous les acteurs de la société.

Données clés

Auteur : [Mme Marcelle Ramonet](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25370

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : parité

Ministère attributaire : parité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 septembre 2003, page 7404

Réponse publiée le : 24 novembre 2003, page 9043